



DELARBRE Frédéric

Architecte - coordinateur sécurité-santé

Rue Salm 20
4140 SPRIMONT

Tél: 0032 (0) 495.49.95.48

E-mail: fredericdelarbre@hotmail.com

Le maître d'ouvrage

L'architecte

L'entrepreneur

DOSSIER n° 2407

Province de Namur

Ville de Ciney

Démolition de bâtiments existants Construction de 3 habitations unifamiliales

Chantier :

Rue de Rochefort - N949
5590 - LEIGNON

Référence cadastrale :

Ciney 4ème division Leignon section B 323f, 323p et 323s

Maître de l'ouvrage :

DELIRE Construction srl
Rue de la Ferme des Trois Moulins 19
5570 - BEAURAING

Autorisations :

Plan de mesurage :

Plan Charline Lust dossier 215/91079 daté du 29.07.2022

Relevé topographique :

Plan Charline Lust dossier 215/91079 daté du 29.07.2022

Plans :

Plans	Echelle	N° Feuille	Date	Indice	Remarques
- Cartouche	-	1/13			
- Implantation	1/200	2/13	Permis d'urbanisme 27/02/2024	PU/01	
- Caves - Rez de voirie	1/50	3/13	Permis d'urbanisme 29/04/2024	PU/02	Modification suivant avis urbanisme
- Rez de jardin	1/50	4/13			
- Etage	1/50	5/13			
- Profils avant/gauche	1/100	6/13			
- Profils arrière/droit	1/100	7/13			
- Façade avant	1/50	8/13			
- Façade arrière	1/50	9/13			
- Façade latérale gauche	1/50	10/13			
- Façade latérale droite	1/50	11/13			
- Coupe AA'	1/50	12/13			
- Coupe BB'	1/50	13/13			

Les plans de permis d'urbanisme ne sont nullement des plans pour l'exécution. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser des essais de sol. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser un état des lieux contradictoire par une personne compétente avant le début des travaux.

Pour l'exécution aucune modification ne peut être apportée à ce plan sans autorisation écrite de l'auteur de projet. Chaque nouvelle version respectivement révision de ce plan (nouvel indice) annule et remplace tous les plans précédents. Ce plan reste la propriété de l'architecte et ne peut être transmis à un tiers sans autorisation de l'auteur.

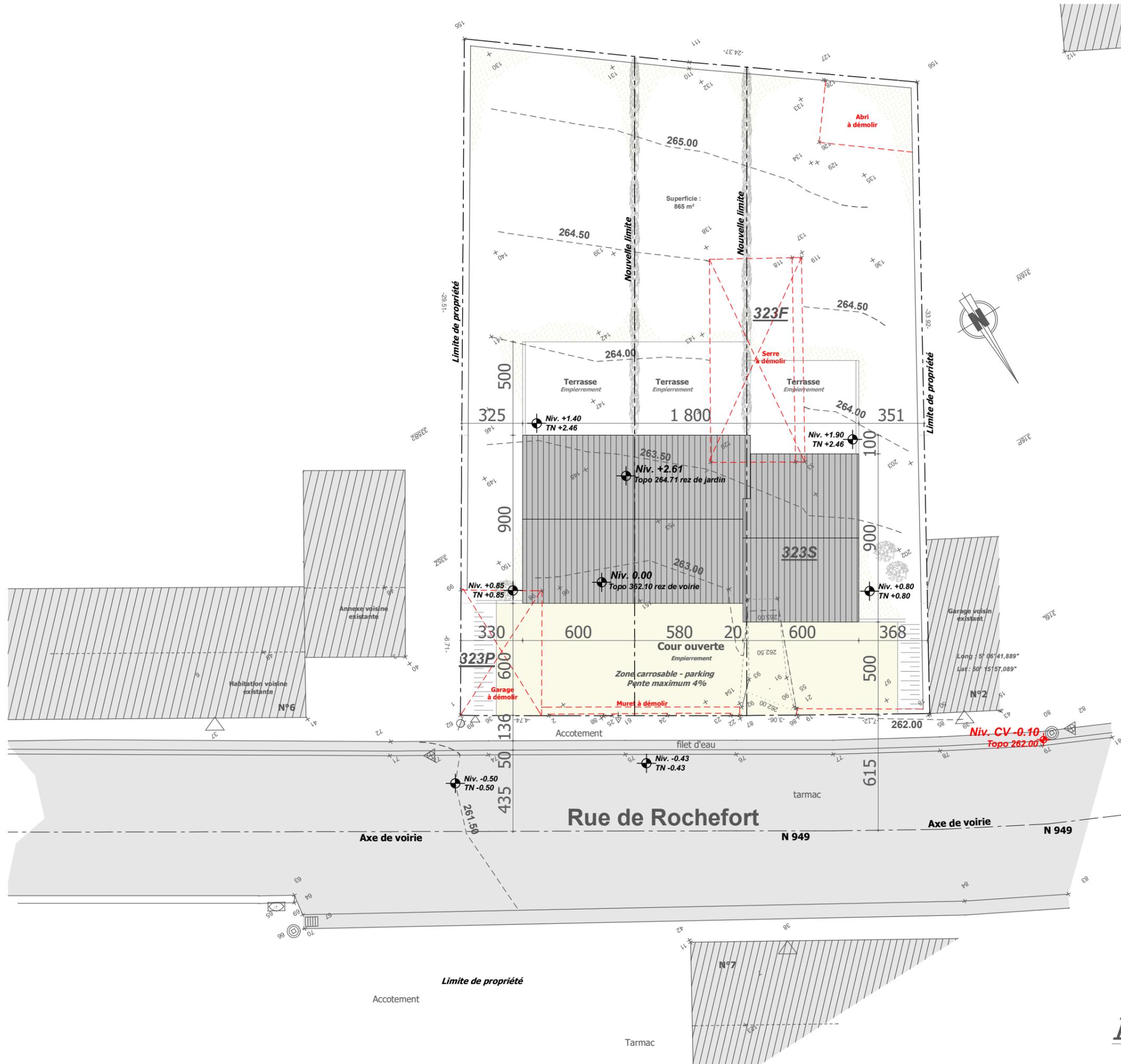
L'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux est tenu de contrôler toutes les cotes avant d'exécuter les travaux. Il devra signaler sans délai à l'architecte toute différence constatée, même si cette dernière ne serait que mineure. Il est strictement interdit de mesurer un dessin non coté en vue d'une exécution prématurée sans consulter l'architecte.

Le non respect de cette note entraîne l'entière et l'exclusive responsabilité de l'exécutant.

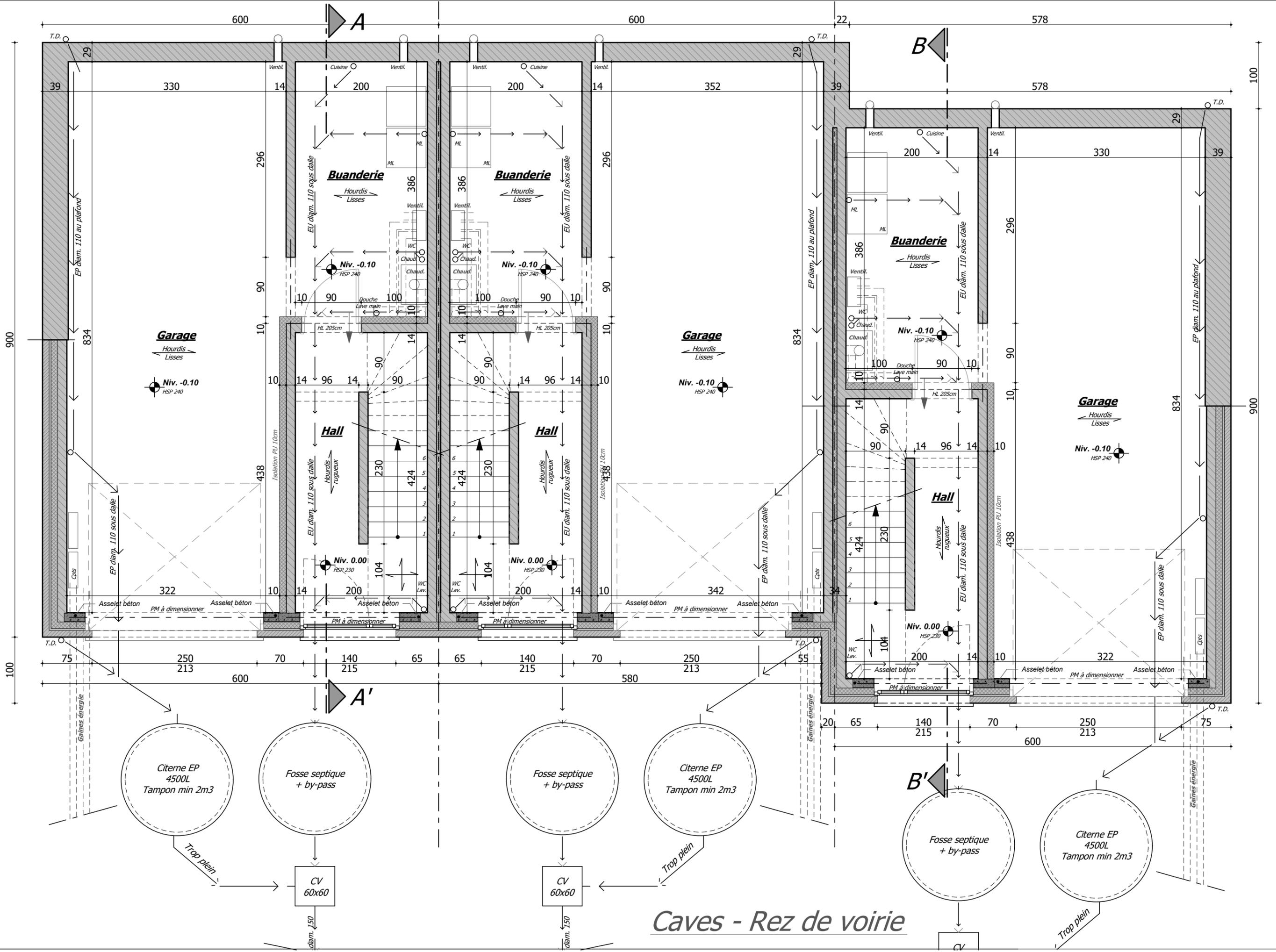


Objet de la demande

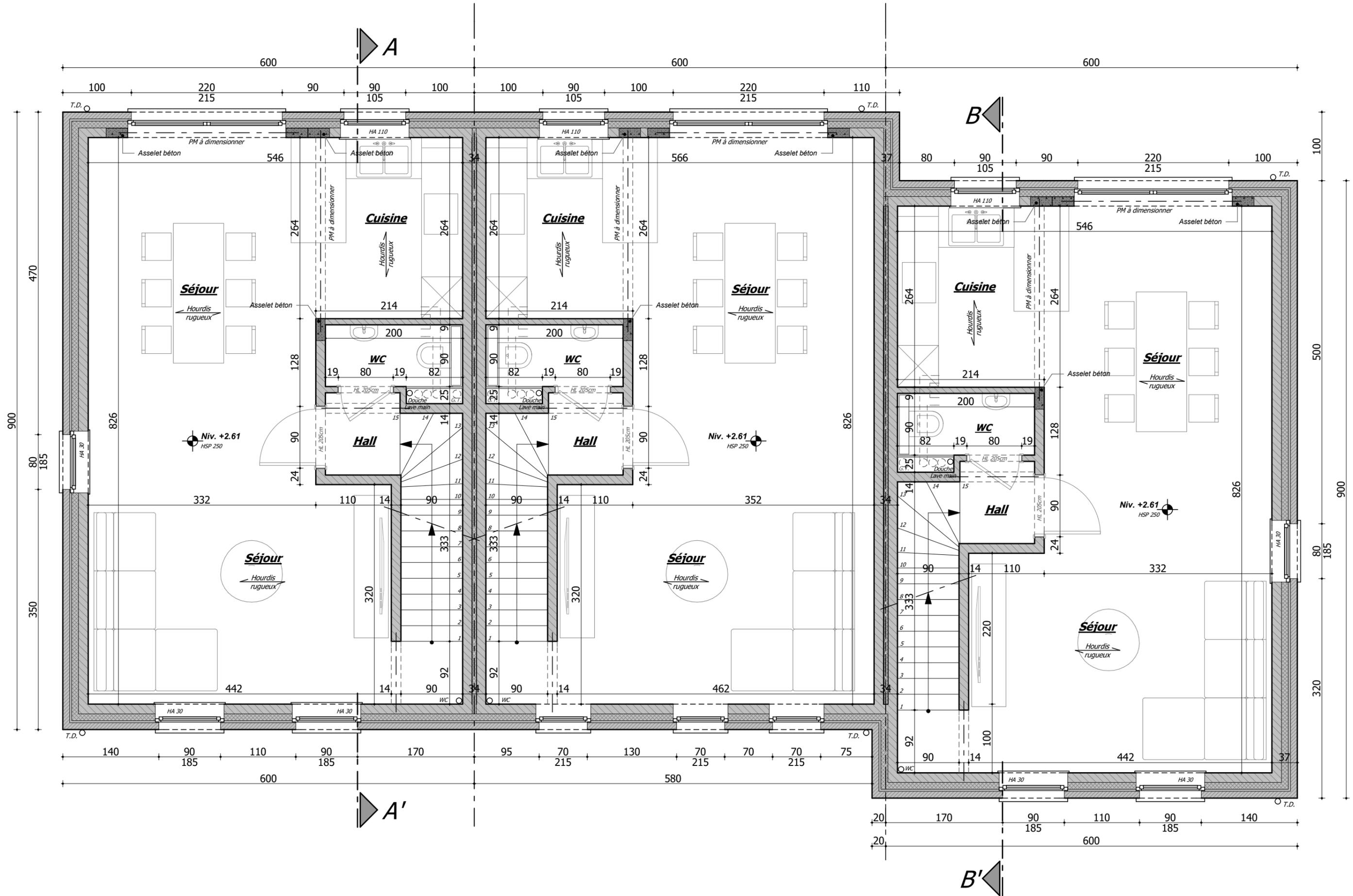




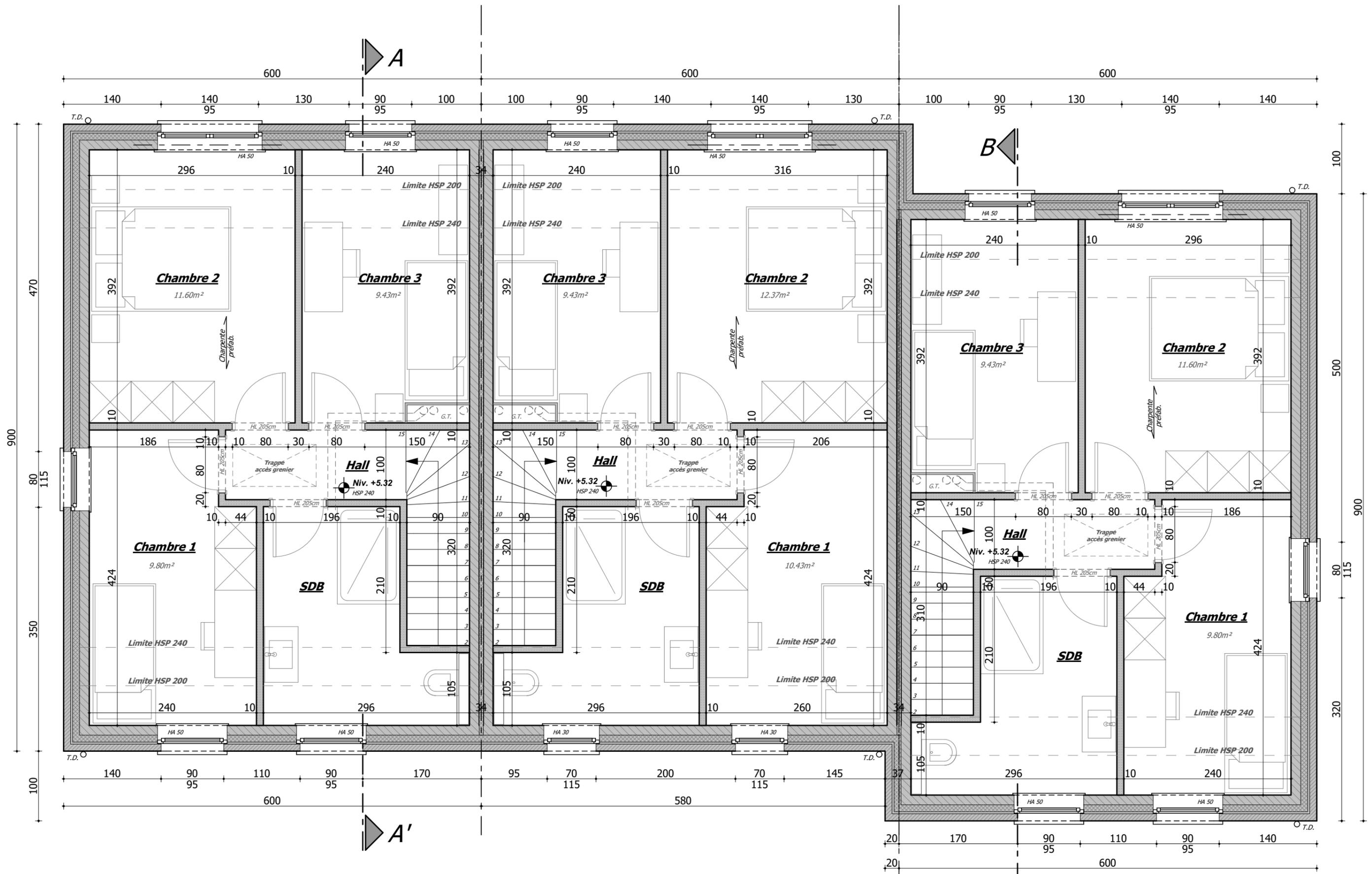
Implantation 1/200



Caves - Rez de voirie



Rez de jardin



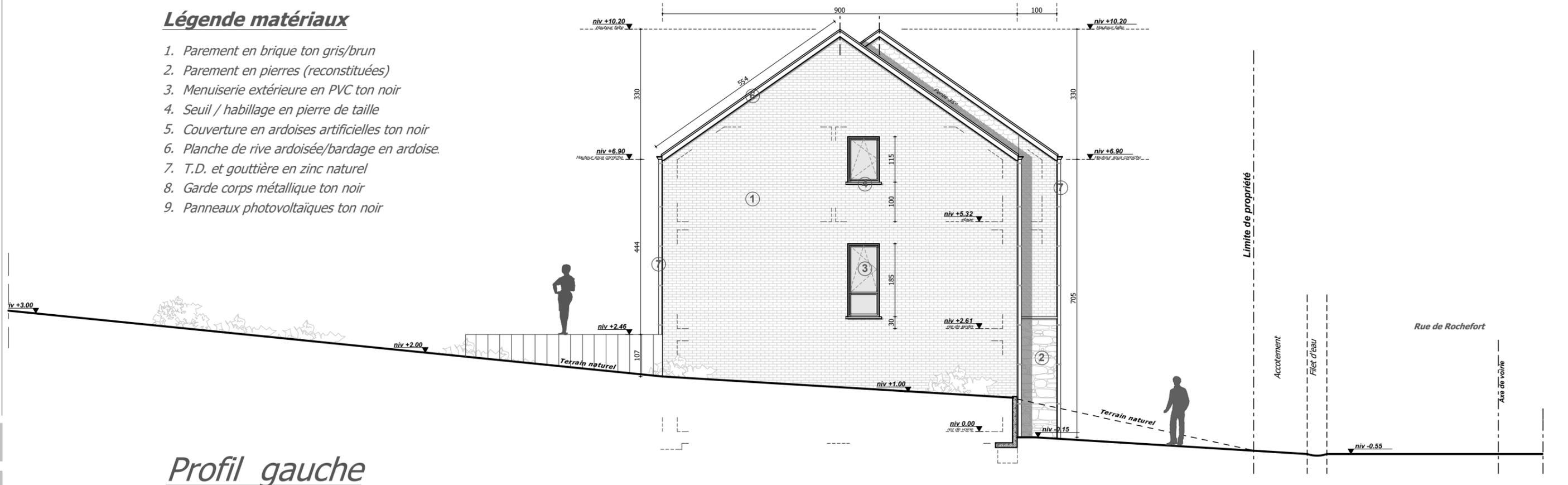
Plan de l'étage



Profil avant

Légende matériaux

1. Parement en brique ton gris/brun
2. Parement en pierres (reconstituées)
3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
4. Seuil / habillage en pierre de taille
5. Couverture en ardoises artificielles ton noir
6. Planche de rive ardoisée/bardage en ardoise.
7. T.D. et gouttière en zinc naturel
8. Garde corps métallique ton noir
9. Panneaux photovoltaïques ton noir



Profil gauche

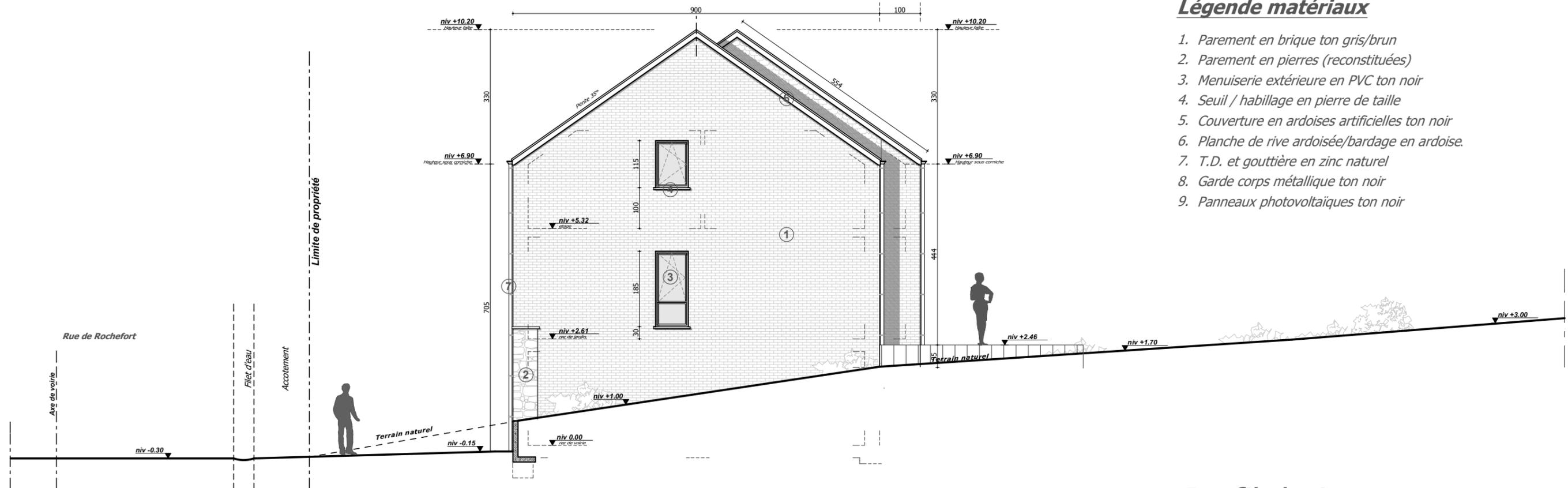
Profil arrière



Légende matériaux

1. Parement en brique ton gris/brun
2. Parement en pierres (reconstituées)
3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
4. Seuil / habillage en pierre de taille
5. Couverture en ardoises artificielles ton noir
6. Planche de rive ardoisée/bardage en ardoise.
7. T.D. et gouttière en zinc naturel
8. Garde corps métallique ton noir
9. Panneaux photovoltaïques ton noir

Profil droit





Façade avant

Légende matériaux

1. Parement en brique ton gris/brun
2. Parement en pierres (reconstituées)
3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
4. Seuil / habillage en pierre de taille
5. Couverture en ardoises artificielles ton noir
6. Planche de rive ardoisée/bardage en ardoises
7. T.D. et gouttière en zinc naturel
8. Garde corps métallique ton noir
9. Panneaux photovoltaïques ton noir





niv +10.20
Hauteur faîte ▼

niv +6.90
teur sous corniche ▼

niv -0.10
garage ▼

niv 0.00
rez de voirie ▼

niv 0.00
rez de voirie ▼

niv -0.10
garage ▼

niv +2.61
rez de jardin ▼

Terrain naturel

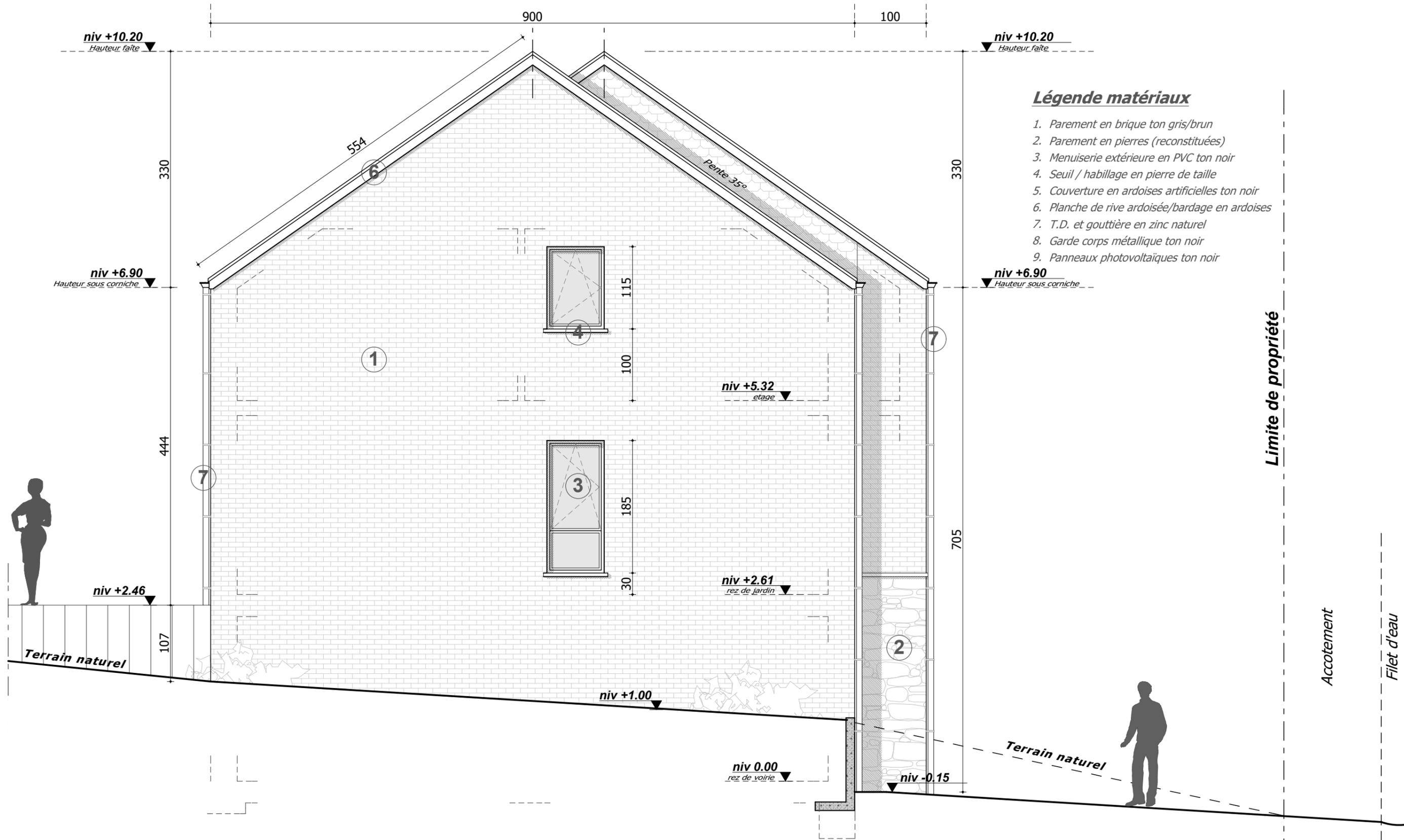
Terrain naturel

Légende matériaux

1. Parement en brique ton gris/brun
2. Parement en pierres (reconstituées)
3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
4. Seuil / habillage en pierre de taille
5. Couverture en ardoises artificielles ton noir
6. Planche de rive ardoisée/bardage en ardoises
7. T.D. et gouttière en zinc naturel
8. Garde corps métallique ton noir
9. Panneaux photovoltaïques ton noir

Façade arrière

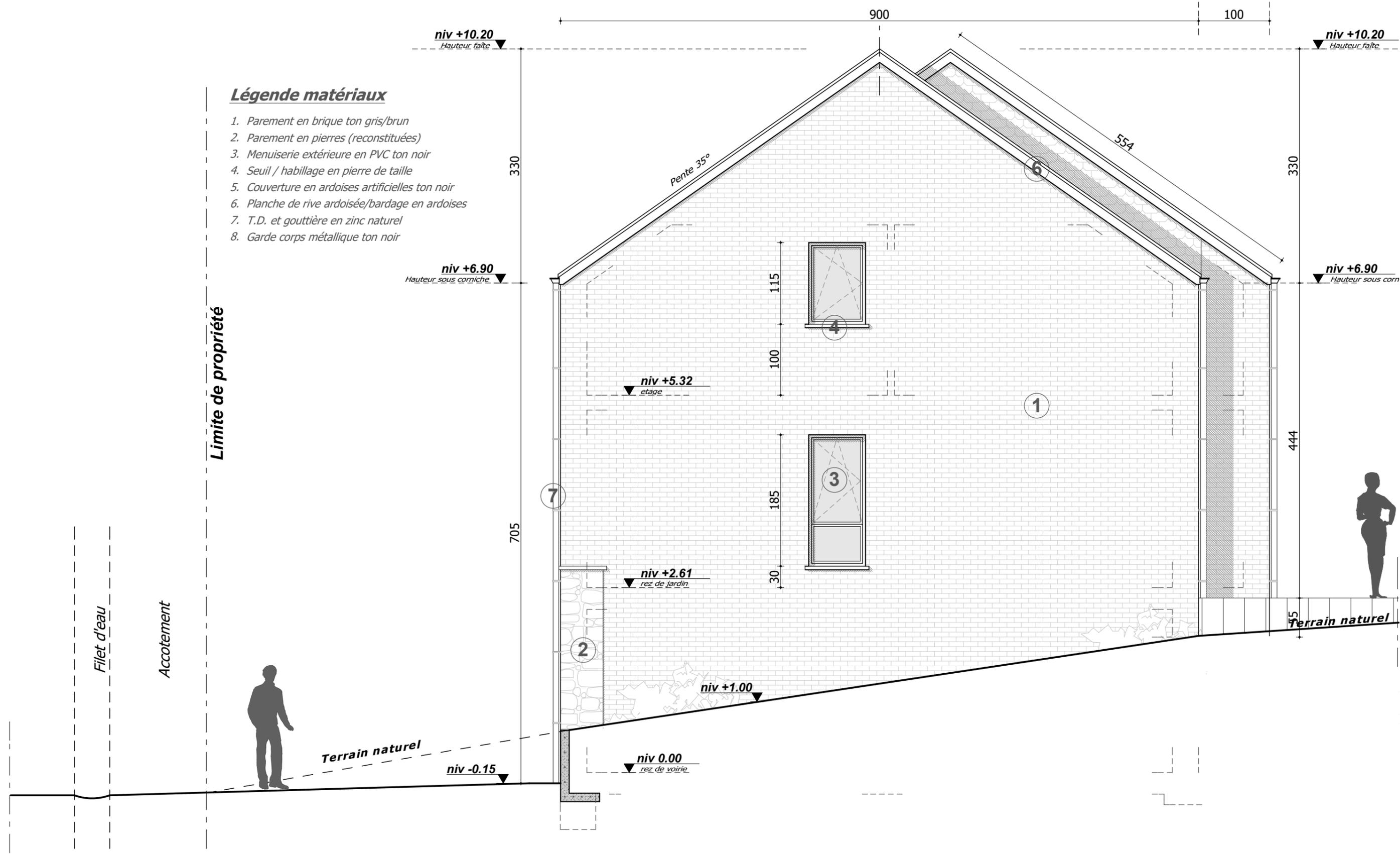




Façade latérale gauche

Légende matériaux

1. Parement en brique ton gris/brun
2. Parement en pierres (reconstituées)
3. Menuiserie extérieure en PVC ton noir
4. Seuil / habillage en pierre de taille
5. Couverture en ardoises artificielles ton noir
6. Planche de rive ardoisée/bardage en ardoises
7. T.D. et gouttière en zinc naturel
8. Garde corps métallique ton noir



Limite de propriété

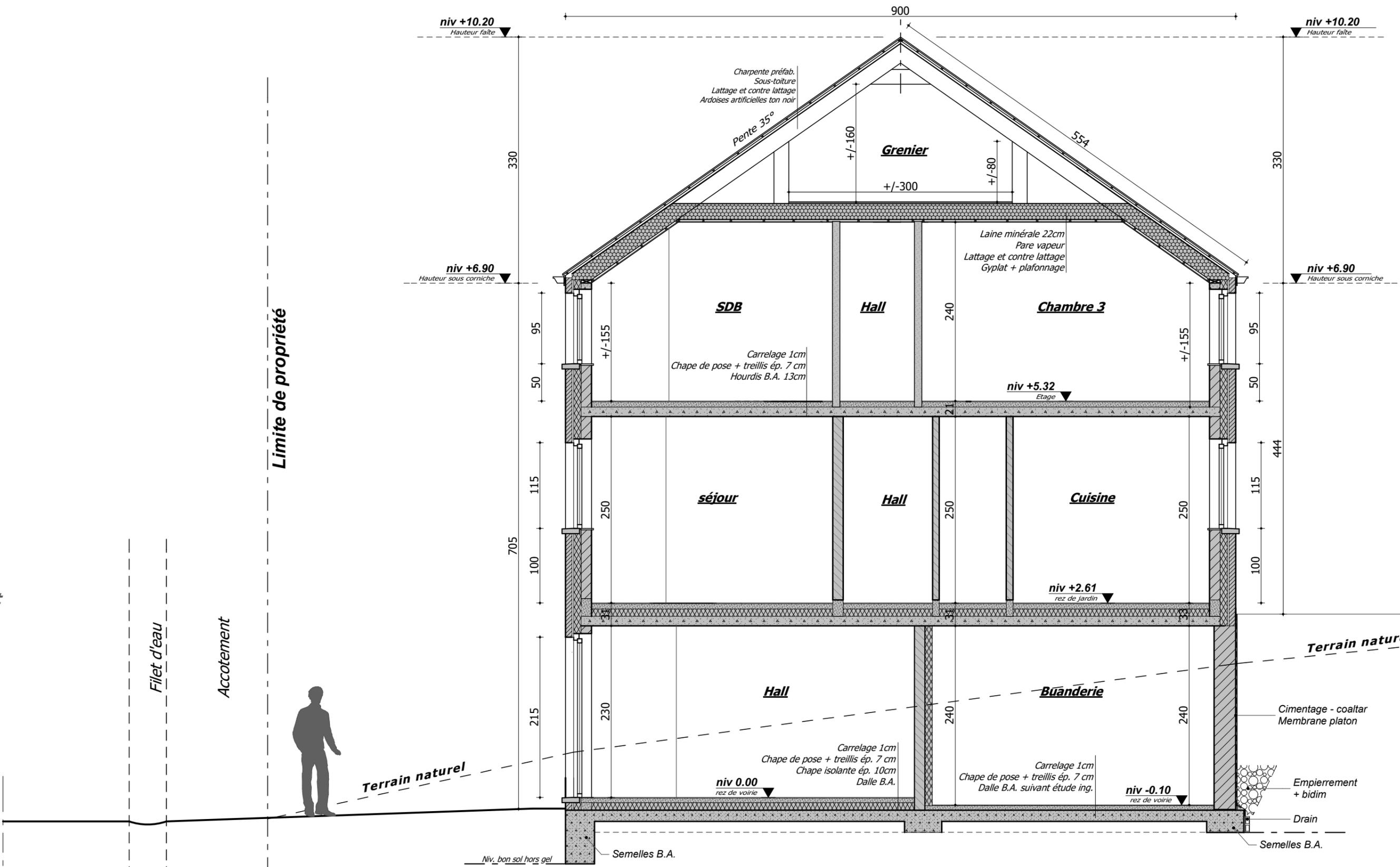
Filet d'eau

Accotement

Terrain naturel

Terrain naturel

Façade latérale droite



Coupe BB'